

Aux termes de ce Programme, toutes les femmes enceintes et les femmes allaitantes doivent bénéficier de soins gratuits dans les centres gérés par le gouvernement. Cependant, le nouveau rapport d'Amnesty International intitulé [At a Crossroads : Sierra Leone's Free Health Care Policy](#) révèle que l'on demande bien souvent à ces femmes de payer les médicaments, qu'elles ne sont pas en mesure d'acheter.

« Le système de santé demeure défaillant à plusieurs égards, a indiqué **Erwin van der Borgh**, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« Selon les chiffres du gouvernement, depuis la mise en place de cette initiative, le nombre de femmes qui bénéficient de soins prénataux et qui accouchent dans des centres de soins a augmenté. Toutefois, de nombreuses femmes continuent de payer des médicaments de base, malgré la politique de gratuité des soins, et les femmes et les jeunes filles vivant dans la pauvreté n'ont qu'un accès restreint aux soins essentiels lors de leur grossesse et de leur accouchement. »

Le gouvernement de la Sierra Leone a adopté un certain nombre de mesures afin de remédier à ces problèmes. Il a notamment facilité l'accès des femmes aux services de santé, augmenté le salaire des professionnels de la santé et dispensé de nouvelles formations à ces professionnels. Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire.

« Le système de santé pêche notamment par l'absence de mécanismes efficaces de suivi et d'obligation de rendre des comptes, sans lesquels ces réformes ne sauraient porter leurs fruits », a expliqué Erwin van der Borgh.

Les procédures actuelles s'appuient sur des ressources très insuffisantes et s'attachent surtout à améliorer les structures existantes, plutôt qu'à lever les obstacles que doivent surmonter les femmes pour accéder aux services de santé. En outre, les femmes et les jeunes filles dont les droits humains sont bafoués n'ont pas accès à de véritables mécanismes de recueil des plaintes.

Une jeune femme de 23 ans qui venait d'accoucher a raconté à Amnesty International :

« Mon bébé pleurait beaucoup et avait de la fièvre. L'hôpital n'avait pas les médicaments nécessaires. Il fallait que je paye. Alors ils m'ont chassée. Je ne sais pas comment porter plainte. »

La surveillance et l'obligation de rendre des comptes sont les pierres angulaires du droit à la santé. Un cadre bien établi en la matière constitue le socle du changement, afin que les femmes et les jeunes filles jouissent de leur droit à la santé maternelle et accouchent en sécurité.

« Le gouvernement a pris des mesures importantes en vue de remédier à ces problèmes. Cependant, les lacunes du système de surveillance et d'obligation de rendre des comptes permettent de passer sous silence des pratiques défaillantes et des mauvaises gestions, et permettent à certaines personnes d'exploiter les failles du système et de piller les médicaments de valeur », a déploré Erwin van der Borgh.

Amnesty International salue la réponse positive du ministère de la Santé et des Affaires sanitaires quant à sa volonté d'échanger sur ce rapport ; toutefois, les réformes prévues doivent devenir réalité.

L'organisation demande au gouvernement de la Sierra Leone de renforcer et de mettre en place des systèmes de suivi et d'obligation de rendre des comptes pour garantir que les femmes et les jeunes filles puissent avoir accès aux interventions médicales et à des recours effectifs en cas de violations de leurs droits fondamentaux.